

**POUR  
UN PLAN DE RELANCE  
ET  
UN PROJET DE LOI  
DE FINANCES 2021  
COMPATIBLES AVEC  
L'URGENCE CLIMATIQUE  
ET SOCIALE**

31 JUILLET 2020



# LES PRIORITÉS POUR LE PLAN DE RELANCE

Le Gouvernement annonce un Plan de relance de 100 milliards d'euros sur deux ans dont 30 milliards pour la transition écologique. Selon les calculs du Réseau Action Climat la part allouée à la transition écologique est sous-dimensionnée par rapport aux besoins pour permettre à la France de respecter sa trajectoire climat. D'autant plus dans l'optique d'une hausse de l'objectif de baisse des émissions de gaz à effet de serre en 2030, comme c'est en projet actuellement au niveau européen. La mise en oeuvre des seules priorités du Réseau Action Climat détaillées sur les prochaines pages nécessitera un investissement public supplémentaire de **43,4 milliards d'euros** pour les deux années à venir.

## TROIS ORIENTATIONS DEVANT STRUCTURER LES ALLOCATIONS DE FINANCEMENTS

Afin d'assurer que le Plan de relance oeuvre en faveur d'une transition écologique juste le Réseau Action Climat propose 3 critères transversaux pour orienter les financements :

- ① **Une hausse de l'objectif national de baisse des émissions de gaz à effet de serre pour 2030** est nécessaire pour pallier les retards pris ces dernières années et éviter un emballement climatique aux conséquences irréversibles. Aligner l'objectif de la France avec un objectif climatique européen de moins 55 % des émissions de gaz à effet de serre prévu par le Green Deal, voire de moins 65 % pour limiter le réchauffement global à +1,5°, implique une augmentation de moyens financiers pour accélérer la transition.
- ② **Flécher au moins 50% des financements totaux du Plan de relance pour le climat et la biodiversité** afin d'engager toutes les

transformations nécessaires secteur par secteur. Aujourd'hui seulement 30 milliards d'euros seront fléchés sur la transition écologique.

- ③ **Exclure, suivant le principe *Do no harm* du Plan de relance européen, tous les financements aux impacts néfastes pour le climat ou l'environnement tels que :**  
les extensions d'aéroports, la construction de nouvelles infrastructures routières et tout projet contribuant à la surproduction et à l'artificialisation des sols, le nucléaire, le financement de projets ou dispositifs qui favorisent l'exploration, la production, le transport ou la consommation d'énergies fossiles, l'agriculture de précision, le développement de la 5G, les agrocarburants de première génération.

## BESOIN DE TRANSPARENCE

Pour éviter le manque de transparence du Grand plan d'investissement du début du quinquennat d'Emmanuel Macron, nous demandons une présentation claire et sans ambiguïté de l'additionnalité des aides, de leur impact sur le climat et l'environnement en lien avec l'engagement du "verdissement du budget", de leurs formes (prêt, prêt bonifié ou garantie, subvention, crédit d'impôt, aides aux entreprises exportatrices, recapitalisation) et du fléchage vers les différents programmes des ministères, opérateurs publics (Ademe, Afitf etc.) et comptes d'affectation spéciaux.

## 30 MILLIARDS D'EUROS POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE RESTENT INSUFFISANTS

Selon le WWF<sup>1</sup> il faut 14 milliards d'euros d'investissements publics supplémentaires par an sur la période 2020 - 2023 pour atteindre des objectifs plus ambitieux par rapport à la SNBC sur 3 secteurs uniquement. Son

“Scénario Relance verte” nécessite pour la période 2020-2023 dans la rénovation énergétique des bâtiments +4 milliards d’euros par an ; les énergies renouvelables +4 milliards d’euros par an et les transports durables +7 milliards d’euros par an (Transports ferroviaires et transports en commun : +2,5 Mrd€ par an ; Véhicules bas carbone - voitures électriques et hybrides rechargeables +1 milliard d’euros par an ; Vélos - hors tourisme : +2 milliards d’euros par an). Pour l’agriculture, la France doit orienter les 9 milliards d’euros qu’elle reçoit de la prochaine PAC vers la transition du secteur agricole vers un modèle durable. L’analyse ne prend pas en compte le secteur de l’industrie, les mesures de transition

juste et le besoin de financement de l’ingénierie et de l’accompagnement de la mise en oeuvre des actions au niveau des collectivités territoriales.

La somme des investissements publics supplémentaires nécessaires pour la mise en oeuvre des priorités du Réseau Action Climat représente 43,4 milliards d’euros pour les deux années à venir.

**Il s’agit de la somme des besoins financiers liés à nos demandes prioritaires qui ne couvrent pas la totalité du périmètre du Plan de relance. Il restera notamment à rajouter les investissements dans le développement de l’hydrogène vert.**

## RÉSUMÉ CHIFFRÉ DES DEMANDES “DÉPENSES ET RECETTES” POUR UN PLAN DE RELANCE ET UN PROJET DE LOI DE FINANCES AMBITIEUX POUR LE CLIMAT

### DÉPENSES POUR UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET JUSTE

SECTEURS OU ACTIVITÉS	MRD€ TOTAL SUR 2 ANS DANS L’ENVELOPPE DE 30 MRD POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
RÉNOVATION DES BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS ET TERTIAIRES	8
TRANSPORT - VOITURE	6,4
TRANSPORT - ALTERNATIVES	7
ÉNERGIES RENOUVELABLES	6
INDUSTRIE (PROBABLEMENT DANS L’ENVELOPPE DÉDIÉE À L’INDUSTRIE)	5
PRIME POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE	0,6
FINANCEMENT DE FONCTIONNEMENT POUR LES COLLECTIVITÉS	0,5
<b>DÉPENSES POUR UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET JUSTE</b>	
HAUSSE DU CHÈQUE ÉNERGIE	5,8
MISE EN PLACE D’UN “REVENU CLIMAT” <sup>2</sup>	8
TRANSITION PROFESSIONNELLE VERS DES EMPLOIS VERTS	2
<b>TOTAL MRD€</b>	<b>43,4</b>

### CRÉATION / MAINTIEN DE RECETTES

RECETTES NOUVELLES	MRD€ PAR AN
SUPPRESSION PROGRESSIVE DE LA TOTALITÉ DES DÉPENSES FISCALES SUR LA TICPE	17,7 (À TERME)
CRÉATION D’UNE TAXE SUR LES ENGRAIS AZOTÉS DE SYNTHÈSE	0,6
PAS DE BAISSÉ DES IMPÔTS DE PRODUCTION	10
RECETTES ANNUELLES SUPPLÉMENTAIRES DU MALUS SUR LES VÉHICULES NEUFS	4
<b>TOTAL MRD€</b>	<b>32,2 (64,4 POUR DEUX ANS)</b>

Pour la mise en oeuvre des mesures proposées par le Réseau Action Climat il faut donc **43,4 milliards d'euros** de financements publics supplémentaires sur les deux ans à venir (hors industrie et agriculture) pour accélérer la transition écologique et juste. La proposition de 30 milliards d'euros reste en dessous des besoins. Il faut par ailleurs résoudre enfin un problème structurel qui bloque la mise en oeuvre : compenser les pertes des recettes des collectivités sinon elles ne pourront pas devenir des acteurs clé de la mise en oeuvre des politiques de la transition écologique ainsi que garantir suffisamment d'ETP (équivalent temps plein) au sein des opérateurs publics comme l'Ademe pour pouvoir gérer l'augmentation des appels à projet. De plus, il faut intégrer dans la mise en oeuvre du plan de relance une réflexion sur la continuité des financements après 2022 et la création d'un volet "transition juste" :

- Même si le plan de relance permet au moins en partie de relancer l'activité économique et de limiter la hausse du chômage, en 2023 la France sera encore dans une situation délicate. Les financements de la Transition écologique nécessitent pourtant des investissements prévisibles qui augmentent d'année en année. **Il serait extrêmement dommageable que la dynamique s'arrête en 2023** à cause des contraintes budgétaires<sup>3</sup>.
- **Un volet de justice sociale doit être intégré à ces financements** comprenant les mesures suivantes : une hausse du chèque énergie, un prêt à taux zéro "fonctionnel" qui permettra aux ménages précaires de ramener le reste à charge pour la rénovation et l'achat d'un véhicule propre ou d'un vélo électrique à zéro, la mise en place d'un revenu climat<sup>4</sup> (la redistribution d'une partie des recettes de la taxe carbone aux ménages à faibles revenus pour annuler l'effet régressif de la taxe), un dispositif spécifique qui permette dès aujourd'hui aux salariés d'un secteur polluant d'engager une transition professionnelle vers des emplois verts.

**Par ailleurs, la mise en oeuvre des propositions du Réseau Action Climat permettrait à moyen terme d'augmenter les recettes fiscales de plus de 32,2 milliards d'euros par an.**



# LES PRIORITÉS POUR LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2021



## SUPPRESSION DES AIDES NÉFASTES POUR LE CLIMAT ET L'ENVIRONNEMENT

### SUPPRESSION DES DÉPENSES FISCALES TICPE

La volonté du gouvernement de “verdir” son budget doit enfin aboutir à la proposition d'un **calendrier de suppression des aides néfastes pour le climat et l'environnement**<sup>5</sup> et en particulier des dépenses fiscales sur la TICPE que nous chiffrons à 17,7 milliards d'euros par an<sup>6</sup>. Suite à l'Accord de Paris de 2015, la France s'est engagée auprès du G7 à mettre fin aux subventions aux énergies fossiles d'ici à 2025. Nos priorités pour ce projet de loi de finances : un calendrier global de suppression et deux annonces immédiates :

- La suppression progressive du **taux réduit en faveur du gazole routier**<sup>ccc7</sup> qui représente un manque à gagner d'1 milliard d'euros par an.
- Le lancement d'une étude d'impact et des conditions d'acceptabilité sociale pour pouvoir engager de nouveau une **trajectoire de rattrapage de taxation entre le diesel et l'essence**, une dépense fiscale qui représente 3,5 milliards d'euros par an.

### METTRE FIN AU SOUTIEN PUBLIC À L'EXPORTATION DES SECTEURS LES PLUS POLLUANTS

Les industriels français vont davantage faire appel aux garanties publiques pour le commerce extérieur afin de dérisquer leurs contrats d'exportations et relancer leur activité à l'international. La crise ne peut être une raison pour décaler le calendrier de verdissement des agences de crédit à l'exportation au niveau national et international. Depuis 2009, plus de 9 milliards d'euros ont permis de financer l'industrie du pétrole et du gaz française via les garanties publiques au commerce extérieur et faciliter la réalisation de projets d'énergies fossiles incompatibles avec l'urgence climatique, à l'image des projets gaziers soutenus au Mozambique<sup>8</sup> ou dans l'Arctique russe. La priorité pour ce projet de loi de finances est de **mettre fin dès 2021 à toutes les aides à l'exportation dans le secteur des énergies fossiles, y compris dans le secteur du pétrole et du gaz dits “conventionnels”**. Les exclusions votées lors du budget 2020 sont anecdotiques face à l'ampleur du problème<sup>9</sup>.



# RÉNOVATION DES BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS ET TERTIAIRES

## RÉFORME DES DISPOSITIFS DE FINANCEMENT

Bien que l'élargissement des publics éligibles aux propriétaires bailleurs soit un signal positif, 2 milliards d'euros supplémentaires par an<sup>10</sup>, comme cela a été annoncé suite au Conseil de défense écologique du 27 juillet, ne suffiront pas pour augmenter le nombre et la performance des rénovations. Il faut au moins le double, donc 4 milliards d'euros supplémentaires par an. Il s'agit d'une manière urgente de corriger les erreurs de calibrage du passé et de faire coïncider le dimensionnement des outils d'aide avec les différents objectifs de la rénovation du parc privé :

- **Rénover vers le niveau Bâtiment Basse Consommation (BBC) les 7,6 millions de passoires énergétiques<sup>11</sup>;**
- Eviter au maximum des effets d'aubaine ;
- **Identifier des solutions de financements pour les différents publics cibles (entre le niveau "très précaire" de l'Anah jusqu'aux déciles 9 et 10) en visant autant que possible une rénovation globale et performante.**

Pour réussir le pari de la rénovation ambitieuse du parc et être prêt pour l'obligation de rénovation<sup>ccc</sup> il faut donc une révision des critères et du montant de Ma Prime Rénov et une meilleure articulation entre les programmes Habiter Mieux Sérénité, MaPrimeRénov' et les Coups de pouce CEE :

Une intégration de bouquets de travaux dans Maprimerénov' qui devront cibler l'atteinte du niveau BBC, avec la possibilité de s'inscrire dans une trajectoire en plusieurs fois et une orientation du programme Habiter Mieux Sérénité sur des rénovations BBC pour les ménages modestes (avec une augmentation du plafond de dépenses et du niveau de prime).

Par ailleurs, il faut assurer une cohérence avec le dispositif Coup de pouce CEE. Une combinaison du dispositif MaPrime Rénov' "bouquet"

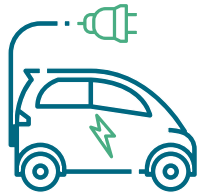
et d'un coup de pouce CEE "rénovation globale" doit permettre d'atteindre un haut niveau de performance et un reste à charge proche de zéro pour les ménages précaires. Ces aides maximisées doivent faire l'objet d'un accompagnement humain renforcé. Les propriétaires bailleurs très modestes peuvent être éligibles à ces aides qui bénéficient à leurs locataires.

Pour **assurer la qualité des travaux et combattre la fraude**, les dispositifs doivent être complétés par des audits et des contrôles et une amélioration de l'offre de formation à la rénovation énergétique performante. Pour accélérer le nombre de rénovations et faciliter le passage à l'acte, il s'agit également de renforcer le programme SARE<sup>12</sup> afin de développer un **véritable service public de la performance énergétique de l'habitat sur l'ensemble du territoire.**

## "PRÊT À TAUX ZÉRO "RESTE À CHARGE ZÉRO"

Pour les ménages plus précaires il s'agit de mettre en place enfin un prêt à taux zéro, inconditionnel, garanti par l'Etat pour ramener le "reste à charge" à zéro<sup>ccc</sup>. La même demande est portée sur le reste à charge de l'achat d'un véhicule propre.





# TRANSPORT - TRANSFORMATION DU PARC AUTOMOBILE

## RÉVISION DU MALUS : ÉVOLUTION DU BARÈME ET INTRODUCTION D'UNE COMPOSANTE SUR LE POIDS<sup>CCC</sup>

Le Réseau Action Climat demande de mettre en cohérence le seuil CO<sub>2</sub> de déclenchement du malus automobile avec la réglementation européenne à 95g CO<sub>2</sub>/km (NEDC). De plus, au-delà du changement de seuil de déclenchement du malus, nous proposons de renforcer le barème du malus CO<sub>2</sub>, afin de détourner les acheteurs des véhicules les plus polluants, via un signal-prix plus dissuasif. Le barème proposé est le même que celui présenté par la Convention Citoyenne pour le Climat :

- le seuil des 200 € de malus serait atteint à 98 gCO<sub>2</sub>/km, contre 117 gCO<sub>2</sub>/km en 2020 et 132 gCO<sub>2</sub>/km en 2019
- le seuil des 1 000 € de malus serait atteint à 110 gCO<sub>2</sub>/km, contre 133 gCO<sub>2</sub>/km en 2020 et 144 gCO<sub>2</sub>/km en 2019
- le seuil des 10 000 € de malus serait atteint à 142 gCO<sub>2</sub>/km, contre 168 gCO<sub>2</sub>/km en 2020 et 190 gCO<sub>2</sub>/km en 2019
- Par ailleurs, le plafond du malus est supprimé pour ne plus avoir de carbone non taxé

**Alors qu'aujourd'hui, seules les émissions de CO<sub>2</sub> sont prises en compte comme paramètre pour le calcul du malus, nous soutenons la proposition de la Convention citoyenne pour le climat, de créer une composante supplémentaire au malus CO<sub>2</sub>, basée sur le poids des véhicules.**

Et se déclenchant à partir du seuil de 1,4 tonne pour les voitures thermiques, au-dessus du poids moyen des véhicules neufs vendus en 2019 (1 240 kg), en appliquant un malus de 10 euros par kg au delà de ce poids. Pour nos organisations, ce malus devra s'appliquer également pour les véhicules électriques et hybrides, de manière

adaptée, soit à partir de 1,8 tonne en raison de leur poids moyen plus important dû (entre autres) au poids des batteries.

- A l'instar de l'actuelle barème CO<sub>2</sub>, le système proposé protège les familles en appliquant un abattement à partir du 3ème enfant (ex : -300kg au 3ème enfant).

## BONUS

Maintenir les niveaux actuels du bonus écologique pour les véhicules à faibles et très faibles émissions pour les particuliers comme pour les entreprises, en incluant des critères d'éligibilité de prix et de poids des véhicules.

## MESURES PRIME À LA CONVERSION<sup>CCC</sup>

Pour l'achat d'un véhicule neuf, réserver la prime aux véhicules à faibles et très faibles émissions. Pérenniser la prime à la conversion aux véhicules thermiques reconvertis à l'électrique (retrofit). Renforcer la prime à la conversion pour les ménages les plus vulnérables, tout en adaptant ses modalités pour répondre à leurs besoins. Passer de la « prime à la conversion » à la « prime à la mobilité plus propre ou active », ouvrant l'accès à d'autres solutions de mobilité que la voiture individuelle (transports en commun, autopartage etc.).

Concrètement, cela revient à **créer une super-prime à la conversion pour les ménages les plus précaires à hauteur de 7 000 €** (soit 2 000 € de plus que la prime à la conversion maximale actuelle) et à **plafonner l'éligibilité à la prime pour les ménages avec un revenu fiscal de référence par part < 18 000 €.**

En cohérence avec les mesures proposées pour le bonus/malus écologique, pour **être éligibles à la prime à la conversion les véhicules électriques et hybrides rechargeables neufs**

**devraient respecter les critères de prix et de poids définis pour ces mécanismes.**

## MESURES SPÉCIFIQUES AUX FLOTTES D'ENTREPRISES

Mettre en place en 2021 un crédit d'impôt de l'ordre de 20 % en lieu et place du suramortissement pour des investissements favorables à la transition énergétique : acquisition de véhicules, infrastructures en faveur des mobilités actives et partagées (bornes de recharge ...). Pérenniser la prime à la conversion accessible aux professionnels (en particulier pour les artisans).

**L'ensemble des mesures proposées permettrait d'augmenter considérablement l'enveloppe des mécanismes de soutien à l'acquisition de solutions de mobilités propres, financées par le**

**malus payé par les acheteurs de véhicules peu vertueux (polluants, lourds et souvent chers)<sup>15</sup>.**

**Concrètement :**

- Les malus poids et CO2 pourraient rapporter au moins 4 milliards d'euros en plus par an
- Les mesures bonus/prime à la conversion devraient conduire à des dépenses supplémentaires comprises entre 100 et 200 millions d'euros par an
- Ainsi, le budget 2021 cumulé de la prime à la conversion (820 M€ en 2019) et du bonus écologique (500 M€ en 2019 ; 400 M€ prévu en 2021) pourrait tripler et soutenir l'achat de:
  - Plus de 750 000 véhicules (voitures et VUL) avec la prime à la conversion, soit le double du nombre de véhicules soutenus en 2019
  - Plus de 150 000 véhicules (voitures et VUL) avec le bonus écologique, soit le triple du nombre de voitures et VUL soutenus en 2019

MESURE		ÉLÉMENTS D'IMPACT BUDGÉTAIRE SUR 2021
1	Mettre en cohérence le seuil CO2 de déclenchement du malus automobile avec la réglementation européenne à 95g CO2/km	Entre + 2,5 et + 7 Mds€ de recettes vs. 2019 (soit entre 3 et 7,5 Mds€ de recettes)
2	Durcir la grille de malus	
3	Introduire un critère de poids au barème du malus pour les véhicules particuliers	1,1 Mds de recettes
4	Maintenir les niveaux actuels du bonus écologique pour les véhicules à faibles et très faibles émissions pour les particuliers comme pour les entreprises, en incluant des critères d'éligibilité de prix et de poids des véhicules	Voir ci-dessous (budget 2021 initialement prévu de 400 M€)
5	Pour l'achat d'un véhicule neuf, réserver la prime aux véhicules à faibles et très faibles émissions	Entre 150 et 250 M€ de la prime à la conversion utilisés pour l'achat de véhicules plus vertueux vs. 2019
6	Pérenniser la prime à la conversion aux véhicules thermiques reconvertis à l'électrique (retrofit)	Entre 5 et 50 M€ de dépenses
7	Renforcer les primes et les aides complémentaires à la prime pour les ménages les plus vulnérables, tout en adaptant ses modalités pour répondre aux besoins des plus précaires	(budget total 2019 de la prime à la conversion de 820 M€)
8	Passer de la « prime à la conversion » à la « prime à la mobilité plus propre ou active », ouvrant l'accès à d'autres solutions de mobilités que la voiture individuelle	Entre 20 et 60 M€ de dépenses (pour respectivement une prime de 1000 euros proche du dispositif Bruxell'air ou une prime de 2000 euros à hauteur de la prime à la conversion réduite)
9	Mettre en place en 2020 et 2021 un crédit d'impôt de l'ordre de 20% en lieu et place du suramortissement pour des investissements favorables à la transition énergétique : acquisition véhicules, infrastructures en faveur des mobilités actives et partagées (bornes de recharge ...), etc.	+ 80 M€ de dépenses (sur la base de 20 000 véhicules aidés)
10	Pérenniser la prime à la conversion accessible aux professionnels (en particulier les artisans)	(budget total 2019 de la prime à la conversion de 820 M€)





# TRANSPORT DÉVELOPPEMENT DES ALTERNATIVES À LA VOITURE ET AUX CAMIONS

## FONDS VÉLO 500 MILLIONS D'EUROS<sup>CCC</sup>

Augmenter de 450 millions d'euros par an le budget de l'AFITF affecté au financement des infrastructures et aménagements des modes actifs (en particulier cyclables) pour atteindre 500 millions d'euros par an. Cette **augmentation du fonds vélo correspond à la traduction budgétaire de l'objectif fixé par la LOM d'atteindre 9 % de part modale en 2024.** La réalisation de cet objectif nécessite en effet d'amplifier les efforts sur tout le territoire en investissant 30 €/hab/an soit un besoin d'investissement total de 2 milliards d'euros par an contre 570 millions aujourd'hui. Par ses co-financements, l'Etat doit jouer un rôle d'incitation majeur en particulier auprès des collectivités de petites tailles.

## PLAN D'INVESTISSEMENT MASSIF FERROVIAIRE<sup>CCC</sup>

Engager un grand plan d'investissement sur 10 ans dans la régénération de l'ensemble du réseau : lignes structurantes, petites lignes pour

les trajets du quotidien, fret, noeuds ferroviaires, RER métropolitains, trains de nuit, modernisation des gares, signalisation. Ce plan nécessite un nouvel investissement d'environ 2,3 milliard d'euros par an pour atteindre un investissement total d'environ 5,3 milliard d'euros par an.

## EN COMPLÉMENT DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU, RENFORCER LES MESURES EN FAVEUR DU **FRET FERROVIAIRE** EN MOBILISANT 200 MILLIONS D'EUROS PAR AN DURANT LES 10 PROCHAINES ANNÉES.

Augmenter par exemple de façon significative la "prime à la pince", pour **favoriser le transport combiné rail-fluvial-route**. Développer les services d'autoroutes ferroviaires, qui répondent intelligemment à la complémentarité de la route et du rail, en alliant les vertus du rail (longue distance) aux avantages de la route (dernier kilomètre).

MESURE	ÉLÉMENTS D'IMPACT BUDGÉTAIRE SUR 2021
Petites lignes	+750 M€/an
Signalisation (ERTMS) & modernisation des gares	+100 M€/an
Fret ferroviaire : sauvegarde des conditions d'exploitation, régénération et développement du réseau (mise au gabarit)	+1,3 Md€/an
Trains de nuit investissement dans le matériel roulant (locomotives, achat voitures neuves, voitures Corail rénovées)	+150 M€/an
<b>TOTAL</b>	<b>+2,3 MDS€/AN</b>

## TVA À 5,5 % DANS LES SERVICES PUBLICS DE TRANSPORT TERRESTRE (DONT TRANSPORT FERROVIAIRE)<sup>CCC</sup>

Cette mesure vise à réduire le taux de TVA applicable aux services publics de transport terrestre régulier de personnes (tels qu'évoqués à l'article L. 1221-1 du code des transports) à 5,5 %. Pour les voyageurs, une baisse de la TVA se traduirait par une augmentation de leur pouvoir d'achat via une baisse du prix des billets et des abonnements et les inciterait à réduire leur recours à la voiture individuelle. Pour les employeurs : entreprises, collectivités, État, elle impliquerait une baisse de charge via le remboursement de 50 % des frais d'abonnement aux transports publics de leurs salariés. Pour les pouvoirs publics et l'environnement, elle permettrait de renouer avec nos engagements climatiques en **créant les conditions effectives du report modal de la voiture individuelle vers ces modes collectifs et partagés** moins dépendants d'énergies fossiles. Cette «perte» de recettes

sera compensée par une augmentation du nombre de voyageurs et par une hausse de la taxe des sociétés concessionnaires d'autoroutes. Cette proposition est compatible avec le droit européen qui prévoit que les Services d'Intérêt Economique Général (SIEG) peuvent faire l'objet d'un régime dérogatoire au principe de libre concurrence. Il s'agit de services qui remplissent un intérêt général mais interviennent dans les secteurs marchands. Les transports en commun en font partie.

## TRANSPORT EN COMMUN

Multiplier par trois l'enveloppe du 4ème appel à projets « transports en commun en site propre », pour atteindre 1,5 milliard d'euros sur cinq ans. L'augmentation du budget total prévu dans le cadre de l'appel à projets transports collectifs en site propre permettra, grâce à son effet levier, **d'accélérer le développement de nouveaux projets de transports collectifs en site propre favorisant ainsi le report modal** depuis la voiture individuel.



# AGRICULTURE ET ALIMENTATION

## 1. ACCÉLÉRATION DE LA TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE :

### ADOPTER ET METTRE EN OEUVRE UNE STRATÉGIE PROTÉINES VÉGÉTALES

ambitieuse, soutenant le développement de la culture des légumineuses incluant des critères environnementaux (diversification des espèces cultivées, baisse de l'utilisation des pesticides, exclusion des OGM notamment les OGM dits cachés), en cohérence avec le développement de l'autonomie des élevages et la Stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée (SNDI). Financer le développement et la structuration

des filières de légumineuses de l'amont à l'aval, notamment des légumes secs à destination de l'alimentation humaine. Investir de l'argent public dans la recherche agronomique et variétale (R&D) sur les légumineuses, en particulier en agroécologie dont en agriculture biologique.

## MISE EN PLACE D'UNE TAXATION EFFECTIVE DES ENGRAIS AZOTÉS<sup>CCC</sup>

• **Modification de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) :** Nous proposons une intégration de l'ammoniac dans le périmètre de la TGAP, la division par deux du seuil d'émissions de protoxyde d'azote pour déclencher la taxe et enfin, l'élargissement des installations concernées par cette taxe.

• **Mise en place d'une redevance sur l'utilisation d'engrais azotés de synthèse** : Le coût des dommages environnementaux des engrais est évalué entre 0,9 et 2,9 milliards d'euros par an<sup>14</sup>. Afin de tenir compte des externalités<sup>15</sup> liées à leur utilisation, nous soutenons la mise en place d'une taxe progressive sur le recours aux engrais azotés de synthèse dont les recettes doivent être entièrement réaffectées à la transition agroécologique pour soutenir les alternatives aux engrais chimiques (en particulier le développement des légumineuses). Avec une consommation de 2 248 277 tonnes en 2017, la **recette annuelle moyenne serait d'environ 618 millions d'euros**.

## UNE PRIME À L'INVESTISSEMENT POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE<sup>CCC</sup>

Cette prime permettra de soutenir les formations, le travail de sensibilisations et l'achat de matériel pour l'accès à une alimentation durable sans surcoût pour les convives grâce à la lutte contre le gaspillage alimentaire, le travail des produits bruts et de saison et la végétalisation de l'alimentation. Cette conversion est nécessaire pour atteindre au moins les objectifs de la loi EGalim dans le temps imparti. **Cette dotation dédiée à la**

**restauration collective est de 330 millions d'euros par an pendant trois ans pour la restauration collective publique et privée en gestion directe du secteur scolaire, universitaire, médico-social et hospitalier<sup>16</sup>**. La restauration collective est un moteur primordial elle permet de retisser les liens entre acteurs et de retrouver des logiques d'approvisionnement locales et durables. Avec près de 4 milliards de repas par an, la restauration collective est indispensable pour les filières agricoles et pour les populations les plus vulnérables. La fermeture de la restauration collective durant la période de confinement vécue entre mars et mai 2020 a eu pour conséquence une hausse de la précarité alimentaires et des demandes d'aides alimentaires.

## 2. POLITIQUE AGRICOLE EXTERIEURE SOLIDAIRE :

### NE PAS METTRE EN PLACE DE PLANS ET SOUTIENS À L'EXPORT

dans le plan de relance, notamment sur les filières céréales, bovins, laits et produits transformés qui destructurent les économies locales et filières locales du Sud.



## RENFORCEMENT DES MOYENS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### ADOSSEZ UN DISPOSITIF DE FINANCEMENT AUX "CONTRATS DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE" (CTE)

Les collectivités territoriales, qui ont de plus en plus de compétences en termes de transition

écologique, qui ont été en première ligne dans la gestion de la crise sanitaire et qui portent plus de 70 % de l'investissement public se trouvent face à un manque de financement structurel qui ralentit la mise en oeuvre des projets de la transition écologique. Pour remédier à cette situation **il s'agit de généraliser les "contrats de transition écologique" (CTE) pour en faire des outils de la relance** et de l'accélération de

la transition écologique en les adossant à des dispositifs financiers exceptionnels et d'ampleur permettant d'accompagner les transitions. La généralisation des CTE à 100 % des territoires doit **s'articuler avec les objectifs climat-énergie des PCAET** afin qu'ils correspondent aux stratégies locales. Enfin, ces contrats doivent inclure dans leur mise en oeuvre et dans leur suivi les différentes parties prenantes.

La réalisation des politiques climatiques et énergétiques à l'échelle locale doit s'accompagner d'une hausse de la dotation de fonctionnement des collectivités territoriales ciblant la transition, permettant le financement de postes supplémentaires. En effet, s'il est nécessaire d'avoir des financements pour des investissements et réaliser les actions, cet investissement aura aucun impact sans des personnes pour instruire, animer, suivre et évaluer le projet. Aussi, le Réseau Action Climat propose une estimation minimale sur les besoins en terme de financement pour le fonctionnement. Il est nécessaire de remarquer d'ores et déjà que :

• **Le financement du fonctionnement doit aller**

**de paire avec une hausse des financements pour l'investissement** dans la transition écologique.

- Chaque nouvelle compétence, chaque nouveau contrat, chaque nouvelle obligation réglementaire (ZFE, CTE etc.) doit s'accompagner de financements pour le fonctionnement.
- Nos calculs ne tiennent pas compte des politiques de transitions menées par les **Départements et les Régions** (suivi et animation du SRADDET). Il ne s'agit que d'une **fourchette d'estimation basse qui doit être revue à la hausse.**
- Si les collectivités peuvent financer une partie de leur fonctionnement avec leurs financements propres, face à la crise sanitaire actuelle et la baisse des moyens des collectivités, face à la responsabilité de l'Etat qui transfère d'avantage de compétences aux collectivités en terme de transition, face au retard accumulé sur les financements pour le fonctionnement, l'Etat doit prendre sa part dans le soutien au fonctionnement des collectivités.

MESURE	MONTANT EN EUROS/AN
Recrutement ou maintien d'animateurs territoriaux pour 200 systèmes alimentaires territoriaux durables (source : FNH)	10 000 000
Animation du SARE par les Régions (service public de l'accompagnement à la rénovation énergétique) > Déploiement d'un réseau harmonisé de guichets uniques, service public d'accompagnement à la rénovation pour tous les ménages et dans tous les territoires. (source : FNH)	100 000 000
Mise en oeuvre des ZFE dans 11 Métropoles obligées (estimation sur la base de 2 ETP)	1 232 000
RH pour la mise en place des PCAET (sur la base de 4,5 euros par habitant et par année pour animation, ingénierie et suivi des politiques locales de transition)	305 723 178
RH pour la mise en place de 100 CTE actuels (minima 1 ETP dédié au CTE)	5 600 000
<b>TOTAL MINIMA PAR AN EN EUROS</b>	<b>422 555 178</b>

Etant donné que ces calculs ne tiennent pas compte de la mise en oeuvre des SRADDET, de l'animation et du suivi des politiques régionales et départementales, de la généralisation des CTE (actuellement 100 CTE qui auront vocation à couvrir 100% des territoires en 2021 sous forme de contrat écologique de développement) ;

**cette estimation doit être revue à la hausse, atteignant un minimum de 500 millions d'euros par an pour le fonctionnement pour la transition des collectivités. L'Etat doit prendre sa part de responsabilité et couvrir à 50% ces besoins de financements de fonctionnement, soit 500 millions sur les deux prochaines années.**



## INDUSTRIE

### INVESTIR DANS LA DÉCARBONATION DE L'INDUSTRIE

Selon l'annonce de Bruno Le Maire il y aura dans le volet industriel du plan de relance, doté d'un budget de 40 milliards, une partie qui sera utilisée pour investir dans les 10 sites les plus polluants de France, qui sont très émetteurs de CO<sub>2</sub>. Cela dans le but de changer les modalités de production, avec pour objectif d'accélérer la décarbonation de notre économie. Ces 10 sites comprennent 2 sites sidérurgiques d'ArcelorMittal et 8 raffineries. **Nous proposons de mener une réflexion à l'échelle des 40 sites les plus émetteurs** (hors centrales thermiques) ce qui permettra de couvrir plus de secteurs,

notamment les cimenteries et la chimie<sup>17</sup>. Ces 40 sites représentent 10 % des émissions de la France et les investissements doivent permettre d'engager les sites sur une trajectoire compatible avec la neutralité carbone en 2050. En complément au Fonds de transition juste<sup>18</sup> qui ciblera la transformation des industries sur un nombre limité de territoires, et en parallèle des financements pour augmenter l'efficacité énergétique et la recherche sur l'hydrogène issue des énergies renouvelables, il faut investir 5 milliards d'euros<sup>19</sup> sur le périmètre de la décarbonation de l'industrie. Pour rendre l'utilisation des investissements opérationnels, assurer la bonne évaluation des projets et accélérer la maturation des projets industriels il faut y intégrer la création d'ETPs supplémentaires au sein des opérateurs publics.



## ENERGIES RENOUVELABLES

### RÉHAUSSER LES SOUTIENS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES

Au-delà de la sécurisation du soutien public au développement des énergies renouvelables face à la suppression du Compte d'Affectation Spéciale Transition Énergétique (qui devrait selon nous être maintenu en l'absence d'option alternative), **il faut renforcer les moyens dédiés au développement de capacités de production d'énergies renouvelables dans les territoires.** Cela en finançant l'ingénierie technique, en soutenant l'accompagnement des collectivités,

et en facilitant l'investissement des collectivités dans les projets d'énergies renouvelables.

Cela implique également la mise en place et la garantie des dispositifs de soutien adaptés aux spécificités des projets publics et citoyens<sup>ccc</sup>.

Pour favoriser une meilleure répartition des capacités de production d'énergies renouvelables sur le territoire il s'agit de faire évoluer la fiscalité (IFER, modulation des tarifs de soutien, etc.), en levant certaines contraintes techniques et en facilitant la limitation des nuisances et impacts.

Au total il s'agit d'investir 3 milliards d'euros additionnels chaque année<sup>20</sup>.



# ECO-CONDITIONNALITÉS CLIMAT DES AIDES PUBLIQUES AUX GRANDES ENTREPRISES

## MISE EN PLACE DE CONDITIONNALITÉS “CLIMAT” POUR LES ENTREPRISES QUI BÉNÉFICIENT D’AIDES PUBLIQUES

Les éco-conditionnalités votées lors des PLFR<sup>21</sup> sont insuffisantes puisqu’elles ne concernent que les montées au capital et ne sanctionnent pas financièrement les entreprises aidées qui ne réduiraient pas leurs émissions de gaz à effet de serre en fonction de l’objectif 1,5°C. Lors du PLF, il est nécessaire que **toute aide à une grande entreprise soumise au reporting extra financière puisse être assortie de véritables éco-conditionnalités**. Il faut inclure le plan de relance export<sup>22</sup> qui à ce jour ignore totalement la question de la crise écologique et la nécessité de conditionner les aides versées aux entreprises.

## PAS DE BAISSÉ DES IMPÔTS DE PRODUCTION<sup>23</sup>

La proposition actuelle du Gouvernement de baisser la CVAE ne prévoit pas qu’elle cible la transition écologique et sociale. **Il faut éviter une baisse d’impôt généralisée mais privilégier une approche par entreprise/ secteur en fonction de son impact sur le climat** ou la transformation nécessaire de son secteur d’activité.

## ENCADREMENT DE DIVIDENDES

Toute entreprise qui bénéficie d’aides publiques, y compris le chômage partiel, doit être **contrainte de ne pas verser de dividendes en 2021<sup>24</sup>**. Il s’agit notamment de transposer la position de la Commission européenne en date du 8 mai 2020<sup>25</sup> portant sur l’encadrement temporaire des mesures d’aide d’État.





# TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET JUSTE

La crise sanitaire renforce les inégalités et la situation des plus fragiles : Faibles revenus, mal-logement, fracture numérique, précarité dans l'emploi. **Préparer la France à une sortie de crise, c'est donc ne laisser personne de côté.** Les changements structurels nécessaires pour aller vers une société plus juste doivent inclure une réforme fiscale globale, la mise en place d'un revenu universel, etc. S'assurer que la transition écologique soit la plus juste possible passe notamment par :

## UNE HAUSSE DU CHÈQUE ÉNERGIE

Le rapport de l'Observatoire National de la Précarité Énergétique ONPE de 2018<sup>26</sup> a indiqué que le montant nécessaire pour **réduire l'écart des factures énergétiques des ménages précaires** par rapport à la moyenne était de 710 € / an en moyenne. Pour les 5,7 millions de foyers éligibles il faut donc augmenter le niveau moyen du chèque énergie (qui est de 200€ / an) à cette hauteur afin qu'il réponde à cet objectif. L'aggravation de la situation économique des ménages les plus fragiles nécessite également que les opérateurs et

acteurs - Etat, collectivités territoriales, EPCI, fournisseurs, distributeurs et producteurs d'énergie - abondent le Fonds de Solidarité Logement au plus vite, pour faire front contre la précarité énergétique.

## LA MISE EN PLACE D'UN REVENU CLIMAT

Il faut mettre en place un "Revenu climat"; une **redistribution d'une partie des recettes de la taxe carbone aux ménages** pour atténuer l'impact régressif sur les ménages à faibles revenus<sup>27</sup>. Nous proposons de mobiliser 50 % des recettes (le total représente 8 milliard d'euros sur la base des recettes 2019) afin de les redistribuer de façon progressive à 50 % des ménages ayant les revenus les plus faibles. La mise en place d'un Revenu climat représente une condition incontournable pour une relance ultérieure de la hausse de la taxe carbone. La proposition est défendue par des nombreux acteur<sup>28</sup>.



## TRANSITIONS PROFESSIONNELLES VERS DES EMPLOIS VERTS

En 2017 (chiffres les plus récents), 26,3 milliard d'euros<sup>29</sup> ont été consacrés à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage, hors dépenses directes des entreprises. Aujourd'hui il n'est malheureusement pas possible d'accéder à un suivi des 15 milliards d'euros du Grand plan d'investissement pour le volet «compétences»<sup>30</sup> et encore moins de pouvoir évaluer son impact «vert» alors que la transition écologique était un des fils rouges. Il devient donc urgent de **proposer des solutions pour ne pas s'enfermer dans l'opposition stérile entre la lutte contre le changement climatique et l'emploi et pour rehausser enfin l'ambition des politiques climat**. Pour cela il est nécessaire la prise de conscience écologique des jeunes qui s'engagent dans des formations initiales via des dispositifs comme "10 KVert : 10 000 formations aux emplois verts et verdissants"<sup>31</sup>. Mais il faut aussi s'adresser aux salariés et sous-traitants des entreprises qui ont des activités polluantes de les inciter à s'engager dans des transitions professionnelles vers des métiers et emplois verts. Pour proposer

une «porte de sortie verte» aux salariés concernés il faut par exemple rendre le dispositif «projet de transition professionnelle»<sup>32</sup> plus attractif et bonifier une orientation vers des emplois verts.

### PROPOSER UNE «PORTE DE SORTIE VERTE» AUX SALARIÉS DES SECTEURS POLLUANTS

Nous proposons dans le cadre du Plan de relance d'utiliser au moins 2 milliards d'euros sur les 2 ans pour **accompagner les salariés des secteurs qui doivent modifier leurs modes de production ou diminuer leurs activités dans le cadre de la transition écologique** comme l'aéronautique, le secteur automobile, les salariés des aéroports et compagnies aériennes, des transporteurs routiers etc. En parallèle, il faut, bien entendu, mettre à disposition des investissements pour assurer l'émergence des emplois verts et s'assurer que ces métiers permettent d'accéder à un salaire intéressant et une protection sociale suffisante.

1. [https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2020-07/20200710\\_Rapport\\_Monde-apres-emploi-au-coeur-relance-verte\\_WWF-min.pdf](https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2020-07/20200710_Rapport_Monde-apres-emploi-au-coeur-relance-verte_WWF-min.pdf)
2. Un dispositif de redistribution d'une partie des recettes de la taxe carbone aux ménages à faibles revenus pour annuler l'effet régressif de la taxe carbone actuelle.
3. Selon I4CE il y a un déficit d'investissement total (public et privé) de 15 à 18 milliards d'euros chaque année (jusqu'entre 22 à 25 milliards d'euros par an si l'on considère que le recours à la rénovation énergétique globale, peu pratiquée aujourd'hui, est nécessaire pour atteindre l'objectif d'un parc « basse consommation » en 2050) jusqu'à 2023 pour respecter l'objectif de -40% d'émissions en 2030 (par rapport à un investissement global de 32 Mrd€ en moyenne où il faudrait un montant de 50 Mrd€). Pour la période suivante 2024-2028 il faudrait atteindre au moins 70 Mrd€, par an. <https://www.i4ce.org/download/edition-2019-panorama-financements-climat/>
4. <https://reseauactionclimat.org/calculateur-taxe-carbone-juste/>
5. <https://reseauactionclimat.org/subventions-energies-fossiles-2020/>
6. [https://drive.google.com/file/d/1NOMddkOF\\_jqa9vUuGbgIqISX1eC1OFdG/view](https://drive.google.com/file/d/1NOMddkOF_jqa9vUuGbgIqISX1eC1OFdG/view)
7. le signe **CCC** signifie qu'il s'agit d'une mesure portée d'une manière équivalente ou comparable également la par la Conventions citoyenne pour le climat
8. <https://www.amisdela terre.org/de-leldorado-gazier-au-chaos/>
9. <https://www.amisdela terre.org/budget-2020-le-gouvernement-et-la-majorite-veulent-continuer-a-assurer-le-chaos-climatique/>
10. [https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2020-07/20200710\\_Rapport\\_Monde-apres-emploi-au-coeur-relance-verte\\_WWF-min.pdf](https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2020-07/20200710_Rapport_Monde-apres-emploi-au-coeur-relance-verte_WWF-min.pdf)
11. [http://renovons.org/IMG/pdf/sce\\_nario\\_re\\_novons\\_2020\\_vf.pdf](http://renovons.org/IMG/pdf/sce_nario_re_novons_2020_vf.pdf)
12. <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/service-daccompagnement-renovation-energetique-sare>
13. Ces chiffres peuvent encore changer. Une étude est en cours sur l'évolution des dispositifs de soutien à l'achat de véhicules propres. Contact : Agathe Bounfour (Réseau Action Climat)
14. Marcus V. et Simon O. (2015), « Les pollutions par les engrais azotés et les produits phytosanitaires : coûts et solutions », Études et documents n° 136, CGDD
15. Direction Générale Trésor, La politique agricole après 2020, numéro 2017/03, Mars 2017, p.54
16. <http://www.fondation-nature-homme.org/magazine/impossible-datteindre-les-objectifs-de-bio-dans-les-cantines-dici-2022-notre-enquete>
17. Note de position sur la décarbonation de l'industrie du Réseau Action Climat (2020) <https://drive.google.com/file/d/1ogxemonkxy7Ci4duflOnb1mLDVqf1kln/view?usp=sharing>
18. A priori 1 milliards d'euros pour la France sur plusieurs territoires dont les départements Bouches du Rhône et Nord.
19. [https://www.agora-energiawende.de/fileadmin2/Projekte/2020/2020-05\\_Doppelte-Booster/A-EW\\_A-VW\\_Dual-Benefit\\_Stimulus\\_for\\_Germany.pdf](https://www.agora-energiawende.de/fileadmin2/Projekte/2020/2020-05_Doppelte-Booster/A-EW_A-VW_Dual-Benefit_Stimulus_for_Germany.pdf)
20. [https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2020-07/20200710\\_Rapport\\_Monde-apres-emploi-au-coeur-relance-verte\\_WWF-min.pdf](https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2020-07/20200710_Rapport_Monde-apres-emploi-au-coeur-relance-verte_WWF-min.pdf)
21. <https://www.greenpeace.fr/le-greenwashing-de-lrem-a-lassemblee-nationale/>
22. [https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/DP\\_Plan\\_de\\_soutien\\_aux\\_entreprises\\_francaises\\_exportatrices.pdf](https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/DP_Plan_de_soutien_aux_entreprises_francaises_exportatrices.pdf)
23. <https://reseauactionclimat.org/baisse-impots-production-anachronique-face-lurgence-climatique-sociale/>
24. Oxfam (2020) "CAC 40 des profits sans lendemain" [https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2020/06/Rapport\\_CAC40\\_Oxfam\\_Basic\\_22juin2020.pdf](https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2020/06/Rapport_CAC40_Oxfam_Basic_22juin2020.pdf) Malgré l'appel à la modération de Bruno Le Maire, le CAC 40 devrait verser entre 60 et 70% de son dividende prévisionnel pendant la crise, soit entre 35 et 41 milliards d'euros.
25. [https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip\\_20\\_838](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_838)
26. [https://onpe.org/sites/default/files/livvable\\_3.3.01\\_eligibles\\_beneficiaires\\_rapport\\_vf2\\_0.pdf](https://onpe.org/sites/default/files/livvable_3.3.01_eligibles_beneficiaires_rapport_vf2_0.pdf)
27. <https://reseauactionclimat.org/calculateur-taxe-carbone-juste/>
28. Des nombreuses études et recommandations ont été publiées sur ce sujet : TerraNova & I4CE, Iddri, CAE, Ademe, HCC
29. [https://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance\\_publique/files/farandole/ressources/2020/pap/pdf/jaunes/Jaune2020\\_formation\\_professionnelle.pdf](https://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance_publique/files/farandole/ressources/2020/pap/pdf/jaunes/Jaune2020_formation_professionnelle.pdf)
30. <https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/plan-d-investissement-dans-les-competences/plan-d-investissement-dans-les-competences/espace-presse/>
31. <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/presse/communiques-de-presse/article/lancement-des-10-000-formations-aux-metiers-verts-et-verdissants>
32. <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-des-salaries/article/projet-de-transition-professionnelle>

# CONTACTS PRESSE

**Marion Cubizolles**  
Chargée de communication  
**Les Amis de la Terre France**  
06 26 93 46 45  
[marion.cubizolles@amisdelaterre.org](mailto:marion.cubizolles@amisdelaterre.org)

**Jean-Baptiste Lebrun**  
Directeur  
**CLER Réseau pour la transition énergétique**  
06 68 51 10 12  
[jeanbaptiste.lebrun@cler.org](mailto:jeanbaptiste.lebrun@cler.org)

**Arnaud Schwartz**  
Président  
**France Nature Environnement**  
06 74 59 40 34  
[presidentfne@fne.asso.fr](mailto:presidentfne@fne.asso.fr)

**Amandine Lebreton**  
Coordinatrice du plaidoyer  
**FNH**  
06 98 45 74 78  
[a.lebreton@fnh.org](mailto:a.lebreton@fnh.org)

**Mathilde Caillard**  
Chargée de communication  
**Réseau Action Climat France**  
06 78 80 04 93  
[mathilde.caillard@reseauactionclimat.org](mailto:mathilde.caillard@reseauactionclimat.org)

**Héloïse Pichon**  
Attachée de presse  
**WWF France**  
06 35 34 74 64  
[hpichon@wwf.fr](mailto:hpichon@wwf.fr)

Le Réseau Action Climat fédère les associations impliquées dans la lutte contre les changements climatiques

